

Département des Alpes-Maritimes Arrondissement de Grasse Canton d'Antibes-Biot Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

# VILLE DE BIOT CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2024

Salle du Conseil - Mediatheque Communautaire
Foh00 - Seance publique du Conseil Funcipal.

#### **ORDRE DU JOUR**

### Rapporteur : Monsieur le Maire

- 0-01. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 juin 2024.
- 0-02. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES Compte-rendu des décisions prises par le Maire Article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.
- 0-03. SÉCURITÉ Mise à disposition de caméras de vidéoprotection au profit du SMIAGE dans la cadre de la lutte contre les inondations.
- 0-04. SÉCURITÉ INFORMATION Révision du Plan Communal de Sauvegarde.

## Rapporteur : Madame Catherine DUPRÉ-BALEYTE, lère Adjointe au Maire, déléguée aux Ressources Humaines, à la Santé Publique et à la Défense de la cause animale

- I-01. RESSOURCES HUMAINES Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et non complet Évolution de service.
- I-02. RESSOURCES HUMAINES Renouvellement de la convention-cadre pour l'exercice des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes.
- I-03. RESSOURCES HUMAINES Protection sociale complémentaire Convention de participation pour la couverture du risque santé des agents.
- 1-04. RESSOURCES HUMAINES INFORMATION Rapport Social Unique (RSU) 2023.

## Rapporteur : Monsieur Jérôme CHIFFLET, 2ème Adjoint au Maire, délégué aux Bâtiments, à la Voirie et aux Réseaux

- 2-01. RÉSEAUX Enfouissement des réseaux aériens de la calade du Docteur Décision de confier les travaux au SICTIAM.
- 2-02. RÉSEAUX Remplacement de l'éclairage public de la calade du Docteur Décision de confier les travaux au SICTIAM.
- 2-03. RÉSEAUX Enfouissement des réseaux aériens du chemin Neuf Décision de confier les travaux au SICTIAM.
- 2-04. RÉSEAUX Remplacement de l'éclairage public du chemin Neuf Décision de confier les travaux au SICTIAM.

### Rapporteur : Madame Caroline JOUSSEMET, 5ème Adjointe au Maire, déléguée à l'Environnement

3-01. SERVICES PUBLICS - Rapport annuel de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Exercice 2023.

Rapporteur : Monsieur François PEIGNE, 6ème Adjoint au Maire, délégué aux Finances et à la Commande **Publique** 

4-01. FINANCES – BUDGET VILLE - Actualisation des tarifs de la taxe de séjour pour 2025.

4-02. FINANCES – BUDGET VILLE - Actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité foncière pour 2025.

Rapporteur : Monsieur Gérard PETIT, Conseiller Municipal, délégué à l'Urbanisme et l'Aménagement

5-01. ACCESSIBILITÉ - Rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité - Exercice 2023.

Rapporteur: Monsieur Joël PRADELLI, Conseiller Municipal, délégué aux Risques naturels et à l'Opération façades

- 6-01. OPERATION FAÇADES Versement d'une subvention Immeuble sis 24 rue Saint-Sébastien, parcelle cadastrée section BK 40.
- 6-02. OPERATION FAÇADES Versement d'une subvention Immeuble sis 4 passage de la Bourgade (côté rue Saint-Sébastien), parcelle cadastrée section BK 46.
- 6-03. PPRIF Approbation de la convention intercommunale entre la ville de Biot et la ville de Villeneuve-Loubet pour l'aménagement de la piste de la Charlotte.

Rapporteur : Madame Claire BAËS, Conseillère Municipale, déléguée au Tourisme et aux Métiers d'art

7-01. TOURISME - Approbation de la convention relative aux logements des travailleurs saisonniers entre la commune de Biot et l'État.

Rapporteur : Madame Christine PELISSIER TABUSSO, Conseillère Municipale, déléguée à l'Événementiel, aux Expositions et aux Traditions

- 8-01. ÉVÉNEMENTIEL Manifestation « Biot et les Templiers 2025 » Approbation des modalités des parrainages et des mécénats - Convention type.
- 8-02. ÉVÉNEMENTIEL Manifestation « Biot et les Templiers 2025 » Approbation des tarifs de mise à disposition des stands du marché médiéval.

Rapporteur : Madame Laura PAVAN, Conseillère Municipale, déléguée à la Jeunesse et aux Transports

9-01. LOISIRS – JEUNESSE – Approbation de la convention de partenariat « Mise en place d'un Espace Numérique de Travail (ENT) ».

> Biot, le 18 septembre Le Maire.

lean-Pierre DERMIT

Conseiller départementa des Alpes-Maritimes

Vice-président de la CAS